

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du mardi 2 juillet 2019 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

**19-07-02-5017 Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du mardi 2 juillet 2019 à 19 h 03.

Adopté

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 30 juin 2019;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en juin 2019;
 - 3. Rapport sur la situation financière Investissement au 30 juin 2019;
 - 4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en juin 2019
- D) Période d'information du maire;
 -
- F) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019;

20. – CONTRATS & ENTENTES

20.1 Autorisation - Octroi de contrat pour le remplacement des réservoirs à diesel de la génératrice de l'usine de filtration - TECQ;

- 20.2 Autorisation - Octroi de contrat pour les travaux d'empierrement du terrain du garage municipal;
- 20.3 Autorisation - Octroi de contrat pour les travaux de décapage du terrain du garage municipal;
- 20.4 Autorisation – Signature de l'entente de principe - Projet domiciliaire avec Faubourg du Haut-St-Laurent;
- 20.5 Autorisation - Octroi de contrat pour la réfection du bassin 1 de l'immeuble industriel du 72 Dalhousie;
- 20.6 Autorisation - Octroi de contrat pour la réfection du bassin 4 de l'immeuble industriel du 72 Dalhousie;
- 20.7 Autorisation - Octroi de contrat – Mise à jour de l'automate de l'usine de filtration;
- 20.8 Autorisation – Octroi de contrat – Pompe submersible Flygt NP 3127 de 10HP;
- 20.9 Autorisation – Octroi de contrat – JC Fiber - Collecte spéciale du carton;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1 Autorisation – Prêt temporaire du Règlement 899-2018 pour le financement du garage municipal;
- 30.2 Autorisation – Prêt temporaire du Règlement 915-2018 pour le financement du poste de pompage Poirier;
- 30.3 Autorisation - Demande de contribution financière : Fondation du Centre Hospitalier du Comté de Huntingdon;

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1 Approbation – Adoption du 2^e projet de Règlement numéro 922-2019 modifiant le Règlement de zonage 512;
- 40.2 Approbation – Adoption du Règlement numéro 924-2019 concernant les emprises municipales;
- 40.3 Approbation – Adoption du deuxième projet de règlement numéro 925-2019 modifiant le règlement de zonage 512 (Habitation bi-générationnelle);

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1 Approbation – Désignation d'un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de juillet et août 2019;

60. –VARIA

- 60.1 Approbation - Demande d'appui de la municipalité de Franklin– Enfouissement de matières et matériaux interdits;

70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

70.1 Monsieur Denis St-Cyr:

70.2 Madame Andrea Geary:

70.3 Monsieur Dominic Tremblay:

70.4 Monsieur Florent Ricard:

70.5 Monsieur Maurice Brossoit:

70.6 Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

19-07-02-5018

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du mardi 2 juillet 2019:

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 30 juin 2019

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 30 juin 2019.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 30 juin 2019

Comptes à payer – Juin 2019

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 30 juin 2019.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière Investissement au 30 juin 2019

Dépenses d'investissement – Juin 2019

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois de juin 2019.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en juin 2019

Comptes à payer –Juin 2019

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses investissements autorisées au 30 juin 2019.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Période d'information du maire

- Nous avons reçu le formulaire de la députée provinciale pour demander une subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale.
- Les travaux de reconstruction d'une section des trottoirs sur la rue Châteauguay sont complétés.
- Les travaux d'asphaltage du chemin Fairview et d'une partie de la rue Châteauguay seront faits cette année.
- Les travaux d'asphaltage sur la rue F.Cleyn seront effectués par le ministère des Transports en 2020.

Période de questions du public

Les principales questions se résument ainsi :

M. Jamie Iverson : Il demande ce qui advient du dossier des ventilateurs sur l'immeuble de la rue Lorne.

Le maire mentionne que la ville n'est pas satisfaite des travaux réalisés. Le mur n'engendre pas de déviation du son.

La directrice générale indique que la ville donnera les directives à l'entrepreneur afin que les travaux soient conformes à nos attentes et que le propriétaire de l'entreprise devra payer la facture.

Mme Jocelyne Léger : Elle demande si le bruit sera ainsi éliminé.

Le maire lui indique que le projet sera conforme et que le niveau sonore exigé sera respecté.

M. Gordon Duke : Il demande ce qui advient du dossier des deux immeubles dont un est construit sur la rue Hunter et le deuxième sur la rue Lake, dont leur terrain est surélevé et dont les eaux de ruissellement s'égouttent sur son terrain.

Après quelques échanges sur ce dossier, le maire invite M. Duke à le rencontrer à l'Hôtel de Ville en présence de la directrice générale.

Mme Crête : Elle a pris connaissance du communiqué de presse émis par la ville concernant les odeurs que dégagent les étangs d'épuration. Elle demande ce qu'elle peut faire en tant que citoyenne pour accélérer le dossier de la vidange des boues et si l'envoi de lettres au ministère pouvait aider.

Le maire lui mentionne que la ville attend le certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement. Plusieurs agriculteurs recevront les boues de nos étangs pour les étendre sur leurs terres agricoles ou pour les stocker. À cet effet, un agronome a été engagé par la Ville. Cette procédure engendre des délais.

Il mentionne que la députée Claire IsaBelle est au fait de ce dossier. D'autres municipalités du Québec sont dans la même situation que nous. Pour enfouir nos boues, la facture serait excessive, ce qui représenterait une charge financière énorme pour les citoyens. Présentement, la solution est d'attendre le certificat d'autorisation émis par le ministère de l'Environnement pour autoriser l'épandage sur les terres agricoles.

M. Jean-Charles Poirier : Il demande si la première décision de stocker les boues sur un site demandait un certificat d'autorisation.

La directrice générale lui répond qu'au début du projet on devait amener les boues dans un lieu de stockage qui était autorisé à cette fin par le ministère de l'Environnement.

Il demande si la ville avait une entente.

Le maire lui répond que la ville avait une entente, mais pas de contrat.

M. Poirier demande si le certificat d'autorisation est pour entreposer les boues.

Le maire lui répond que c'est pour épandre les boues sur les terres agricoles.

M. Poirier demande si l'épandage pourrait servir d'engrais. Le maire répond par la négative et précise qu'il s'agit d'un fertilisant.

Le maire mentionne que le traitement des eaux usées de fracturation du gaz de schiste avait été autorisé par le ministère de l'Environnement. À cause d'une plainte, le projet de vidange des étangs a été retardé de 4 à 5 mois. Il a fallu prendre d'autres analyses qui ont aussi retardé le projet d'un autre 4 à 6 mois.

M. Dominic Tremblay : il mentionne que suite aux plaintes reçues de citoyens le ministère a exigé d'autres analyses selon d'autres paramètres.

Le maire indique que l'usine de traitement des eaux de la Ville a une grande capacité et elle est l'une des 13 usines du Québec qui avaient été ciblées comme étant aptes au traitement de ces eaux. Les bassins ont été construits pour les industries de l'époque.

M. Poirier demande si lors de la construction des bassins il y avait des recommandations émises pour la vidange des boues.

Le maire dit qu'à l'époque la SQAÉ avait mentionné de faire une réserve financière pour la vidange des boues. Mais les fonds réservés ont dû être utilisés à d'autres fins en raison des problèmes financiers de la Ville lors de la fermeture des usines de textiles.

Monsieur Poirier mentionne que la future industrie du cannabis va prendre beaucoup d'eau. Pourquoi l'eau sera retournée dans le système d'égout et non dans le pluvial.

La directrice générale lui répond que les eaux usées de l'industrie seront envoyées dans le système d'égout en vue d'être traitées à l'usine de traitement des eaux. Selon les informations reçues de l'entreprise, la charge hydraulique rejetée sera peu élevée. De plus, la Ville a une capacité de traitement de 10 140 m³/d alors qu'elle en reçoit environ 5 000 m³/d actuellement. Des discussions avec le ministère de l'Environnement ont eu lieu à cet effet.

Monsieur André Brunette mentionne que la station de pompage Poirier sera reconstruite pour satisfaire à la demande future des prochains développements résidentiels.

M. Poirier demande si la ville a engagé un ingénieur. Le maire répond par l'affirmative.

Mme Annie Poirier : Elle demande à qui la ville a donné deux contrats.

La directrice générale lui mentionne que le contrat pour l'extraction des boues a été donné à la compagnie Terra Pure, celui pour le transport à M. Mario Henderson et celui de l'épandage à M. Mario Legault.

Le maire mentionne qu'au début du projet les boues devaient être ensachées, mais dû à la grande quantité de boues il n'y avait pas assez d'espace sur le terrain pour les entreposer.

Madame Poirier demande pourquoi la ville emploie des brumisateurs sur seulement deux côtés du bassin pour enrayer les odeurs.

Le maire lui répond que ça engendrerait des coûts supplémentaires pour les citoyens.

Madame Poirier demande quels sont les contacts de la Ville au ministère de l'Environnement.

Madame Poirier demande si le contrat est donné pour les tests de sols chez les 22 fermiers qui recevront les boues. Les contrats n'apparaissent pas sur le SEAO (*système électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec*).

Le maire mentionne que le contrat a été donné à un agronome.

M. Leduc : Il mentionne qu'il y a trop d'élèves de 5^e et 6 année du primaire pour l'école Notre-Dame à Huntingdon. Certains élèves devront être dirigés vers des écoles de municipalités environnantes.

Le maire l'informe qu'il doit procéder à une conférence téléphonique avec la commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands à ce sujet.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du 3 juin 2019

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 juin 2019 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

19-07-02-5019

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay

Appuyé par monsieur Denis St-Cyr

Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 juin 2019 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Octroi de contrat pour le remplacement des réservoirs à diesel de la génératrice de l'usine de filtration

Considérant la soumission présentée par Les Produits Énergétiques GAL inc. pour le remplacement des deux réservoirs à carburant de la génératrice par un seul réservoir de 4 633 litres à l'usine de filtration ;

Considérant que la soumission inclut le réservoir à carburant et ses composantes, la main d'œuvre et le déplacement pour un montant de 18 756,92 \$ plus les taxes applicables.

19-07-02-5020

Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr

Appuyé par monsieur Dominic Tremblay

Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat pour le remplacement des deux réservoirs à carburant pour l'usine de filtration à la compagnie Les Produits Énergétiques GAL inc. pour un montant de 18 756,92 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense de 19 692,42 \$ soit financée à même le Programme de la taxe d'accise sur l'essence TECQ 2014-2019 prévu à cet effet.

Adopté

Octroi de contrat pour les travaux d'empierrement du terrain du garage municipal

Considérant la soumission présentée par Construction Jacques Théorêt inc. pour les travaux d'empierrement du terrain du garage municipal;

19-07-02-5021

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat pour les travaux d'empierrement du terrain du garage municipal à la compagnie Construction Jacques Théorêt Inc. pour un montant de 95 571,10 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense de 100 337,71 \$ soit financée à même le règlement d'emprunt No 899-2018 pour la construction du garage municipal et de la subvention dans le cadre du programme d'aide financière PIQM volet 5.1 –RÉCIM et que tout dépassement éventuel soit financé à même le surplus accumulé.

Adopté

Octroi de contrat pour les travaux de décapage du terrain du garage municipal

Considérant la soumission présentée par Construction Jacques Théorêt inc. pour les travaux de décapage et d'excavation du terrain du garage municipal;

19-07-02-5022

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat pour les travaux d'empierrement du terrain du garage municipal à la compagnie Construction Jacques Théorêt Inc. pour un montant de 16 160,00 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense de 16 965,98 \$ soit financée à même le règlement d'emprunt No 899-2018 pour la construction du garage municipal et de la subvention dans le cadre du programme d'aide financière PIQM volet 5.1 –RÉCIM et que tout dépassement éventuel soit financé à même le surplus accumulé.

Adopté

Signature de l'entente de principe avec Faubourg du Haut-St-Laurent

Considérant que la société Faubourg du Haut-St-Laurent désire développer un projet domiciliaire dans le secteur nord de la municipalité;

Considérant que la Ville et les promoteurs désirent signer un protocole d'entente visant à établir leur rapport concernant le projet domiciliaire projeté notamment en ce qui concerne leurs obligations respectives;

19-07-02-5023

Abrogée par la
résolution no.
19-09-03-5088

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser le maire, Monsieur André Brunette et la directrice générale, Madame Johanne Hébert, à signer un protocole d'entente, conformément au contenu du document soumis à la présente assemblée.

Adopté

Octroi de contrat pour la réfection du bassin 1 de l'immeuble industriel du 72 Dalhousie

Considérant que l'état de détérioration du toit du bassin 1 de l'immeuble industriel du 72, rue Dalhousie nécessite des travaux de réfection;

Considérant la soumission reçue de Couvertures Germain Thivierge 2012 pour la fourniture et la pose d'un revêtement sur une superficie d'environ 3 850 pieds carrés pour un montant de 35 420 \$ plus les taxes applicables.

19-07-02-5024

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat pour la réfection du bassin 1 de l'immeuble industriel du 72 Dalhousie à la compagnie couvertures Germain Thivierge 2012 pour un montant de 35 420 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense de 35 420 \$ soit financée à même le surplus accumulé affecté à cet effet.

Adopté

Octroi de contrat pour la réfection du bassin 4 de l'immeuble industriel du 72 Dalhousie

Considérant que l'état de détérioration du toit d'une section de l'immeuble industriel du 72, rue Dalhousie nécessite des travaux urgents de réfection afin de protéger la structure du bâtiment;

Considérant la soumission reçue de Mallette & Lachance inc. couvreur-ferblantier pour la fourniture et la pose d'un revêtement sur une superficie d'environ 5 720 pieds carrés pour un montant de 55 890 \$ plus les taxes applicables.

19-07-02-5025

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat pour la réfection du bassin 4 de l'immeuble industriel du 72 Dalhousie à la compagnie Mallette & Lachance couvreur-ferblantier inc. pour un montant de 55 890 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense de 55 890 \$ soit financée à même le surplus accumulé affecté à cet effet.

Adopté

Octroi de contrat – Mise à jour de l'automate de l'usine de filtration

Considérant que l'automate modèle TSX P573634M Premium de l'usine de filtration est désuet et doit être changé pour un modèle plus récent afin d'assurer la fourniture des pièces de rechange en cas de panne;

Considérant la soumission présentée par Automatisation D2E pour un montant de 17 500 \$, plus les taxes applicables, qui inclus les services suivants;

- Démantèlement de l'automate du panneau de contrôle de l'usine;
- Installation d'un nouvel automate de la gamme Modicon M340
- Câblage du nouvel automate vers les bornes analogiques et les cartes Telefast;
- Conversion du programme de l'automate PL7 Pro vers le logiciel Unity Pro
- Les tests et la mise en fonction.

19-07-02-5026

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroi un contrat à Automatisation D2E pour un montant maximal de 17 500 \$ plus les taxes applicables pour la mise à jour de l'automate de l'usine de filtration.

Que la dépense de 18 372,81 \$ soit financée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

Adopté

Octroi de contrat – Pompe submersible Flygt NP 3127 de 10HP

Considérant le coût soumis des réparations de l'une des pompes du poste de pompage No 2 comparativement au coût d'achat d'une nouvelle pompe;

Considérant la soumission présentée par Xylem inc. pour un montant de 13 929,00 \$, plus les taxes applicables;

19-07-02-5027

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroi un contrat à Xylem inc. pour un montant maximal de 13 929,00 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'une nouvelle pompe submersible Flygt NP 3127.

Que la dépense de 14 623,71 \$ soit financée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

Adopté

Octroi de contrat pour collecte spéciale du carton - Les Fibres JC inc.

Considérant que l'augmentation du volume de carton généré sur le territoire nécessite de négocier les termes d'un nouveau contrat avec la compagnie Les fibres JC Inc pour la collecte et le transport du carton;

Considérant la soumission reçue des Fibres JC Inc pour la collecte et le transport d'une levée additionnelle de 45 boîtes «Gaylord» aux 2 semaines au coût de 500 \$ par levée plus les taxes applicables.

19-07-02-5028

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroi un contrat additionnel à Les Fibres JC Inc pour un montant de 500,00 \$ par levée plus les taxes applicables, et ce, pour une période de 6 mois se terminant le 31 décembre 2019.

Que la dépense soit financée à même le budget 02 452 10 447.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Autoriser un financement temporaire avec la Caisse Desjardins relatif au règlement 899-2018 pour la construction du garage municipal

Considérant que le ministre des Affaires municipales a approuvé le 5 novembre 2018 le règlement 899-2018 décrétant une dépense de 1 620 000 \$ et un emprunt de 1 620 000 \$ pour la construction du garage municipal.

19-07-02-5029

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil autorise la trésorière, Madame Johanne Hébert, à conclure un prêt temporaire au montant de 1 620 000 \$ avec la Caisse Desjardins pour le paiement des déboursés relatifs à la construction du garage municipal dans l'attente du financement permanent du règlement d'emprunt 899-2018 et de la subvention du programme PIQM sous-volet 5.1 (RÉCIM).

Que le Maire, André Brunette et la trésorière, Johanne Hébert, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, tout document relatif à ce financement avec la Caisse Desjardins.

Adopté

Autoriser un financement temporaire avec la Caisse Desjardins relatif au règlement 915-2018 pour le remplacement du Poste de pompage Poirier

Considérant que le ministre des Affaires municipales a approuvé le 11 décembre 2018 le règlement 915-2018 décrétant une dépense de 630 000 \$ et un emprunt de 630 000 \$ pour le poste de pompage Poirier.

19-07-02-5030

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil autorise la trésorière, Madame Johanne Hébert, à conclure un prêt temporaire au montant de 630 000 \$ avec la Caisse Desjardins pour le paiement des déboursés relatifs aux travaux de remplacement du Poste de pompage Poirier dans l'attente du financement permanent du règlement d'emprunt 915-2018.

Que le Maire, André Brunette et la trésorière, Johanne Hébert, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, tout document relatif à ce financement avec la Caisse Desjardins.

Adopté

Demande de contribution financière : Fondation du Centre Hospitalier du Comté de Huntingdon

Considérant que la Fondation du Centre Hospitalier du Comté de Huntingdon organise la 31^e édition de son tournoi de golf annuel qui se tiendra le 28 août 2019 au Club de golf Saint-Anicet;

Considérant que par le biais de cette activité la Fondation demande une aide financière pour améliorer la qualité de vie des résidents du centre.

19-07-02-5031

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

De verser une contribution financière de 100 \$ au nom de la Corporation de développement économique de la Ville de Huntingdon pour commanditer un trou de parcours.

De verser une contribution de 110 \$ pour l'achat de deux billets pour le souper du tournoi de golf de la Fondation du Centre Hospitalier du Comté de Huntingdon du 28 août 2019.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Adoption du 2e projet du Règlement 922-2019 modifiant le Règlement de zonage 512

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné par le maire André Brunette à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai 2019;

Considérant que le projet de règlement 922-2019 a été présenté par le maire André Brunette à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai 2019;

Considérant l'assemblée publique de consultation tenue le 10 juin 2019;

Considérant qu'une copie du deuxième projet de Règlement numéro 922-2019 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

19-07-02-5032

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que le Conseil municipal adopte, sans changement, le 2e projet du Règlement 922-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 512.

Adopté

Adoption du Règlement numéro 924-2019 concernant les emprises municipales

Considérant qu'un projet du présent règlement a été déposé et présenté et qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Dominic Tremblay à la séance ordinaire tenue le 3 juin 2019;

Considérant qu'une copie du Règlement numéro 924-2019 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

19-07-02-5033

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon adopte le Règlement 924-2019 concernant les emprises municipales.

Adopté

Adoption du 2e projet du Règlement numéro 925-2019 modifiant le règlement de zonage 512 (Habitation bi-générationnelle)

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné par le maire André Brunette à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 juin 2019;

Considérant que le projet de règlement 925-2019 a été déposé et présenté par le maire André Brunette à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 juin 2019;

Considérant qu'une copie du deuxième projet de Règlement numéro 925-2019 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

Considérant l'assemblée publique de consultation tenue le 27 juin 2019.

19-07-02--5034

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon adopte le 2e projet de Règlement 925-2019 modifiant le règlement de zonage 512 (Habitation bi-générationnelle).

Adopté

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Désignation d'un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de juillet et août 2019

Considérant qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et Ville* L.R.Q., chapitre C-19, le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant lorsque le maire est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge ;

19-07-02-5035

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil nomme monsieur Maurice Brossoit à titre de maire suppléant pour la période de juillet et août 2019.

Adopté

60. VARIA

Demande d'appui de la municipalité de Franklin– Enfouissement de matières et matériaux interdits

Considérant l'importance accordée par la Municipalité de Franklin à la protection, à la conservation et à la mise en valeur de son territoire et de ses ressources, notamment en ce qui a trait à la protection de son eau potable et de ses sols;

Considérant que ces préoccupations et d'autres sont aussi le fait des 12 autres municipalités composant la MRC du Haut-Saint-Laurent;

Considérant que depuis quelques mois de nombreux véhicules lourds sillonnent les routes des couronnes nord et sud de Montréal afin de disposer de matières résiduelles, de matériaux de construction et autres à fort potentiel de contamination en des lieux non reconnus comme lieux d'enfouissement technique (LET) ou lieux d'enfouissement de débris de construction (LEDCD) en conformité de l'article 6 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles;

Considérant que la Municipalité de Franklin et d'autres de la MRC du Haut-Saint-Laurent sont susceptibles d'être victimes de tels actes illégaux comme en font foi ceux actuellement commis sur les lots 5 621 178, 5 621 179, 5 621 181, 5 621 183, 5 621 184, 5 621 188 et 5 621 730, route 201 à Franklin et propriétés de 4507380 Canada inc. depuis le 15 avril 2016;

Considérant que, nonobstant le fait que la Municipalité de Franklin ait alerté le ministère de l'Environnement (MDDELCC) et dénoncé certains mouvements douteux dès mai 2017 et que ce dernier ait dès lors demandé à la Municipalité de lui céder le pas, le propriétaire fautif agit toujours en contravention de la loi, sans avoir véritablement été dérangé jusqu'en mai 2019, jour de dépôt de constats d'infraction par le directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP);

Considérant que la Municipalité s'interroge quant aux délais et à l'incapacité du Ministère de forcer le fautif à cesser ses opérations d'enfouissement par l'usage d'un recours extraordinaire en injonction, ordonnance de sauvegarde ou autre de manière à véritablement protéger l'environnement, ce type de recours ayant dû être exercé sur et à la seule initiative de la Municipalité;

Considérant que malgré ce qui précède, le contrevenant continue ses opérations, plusieurs camions vidant leur contenu de matériaux de toutes sortes, notamment du gypse, du bois, des isolants et autres;

Considérant la communication écrite de la Municipalité de Franklin et adressée au ministère de l'Environnement (MDDELCC) en relation avec le présent dossier.

19-07-02-5036

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay

Appuyé par madame Andrea Geary

Et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la demande et les représentations faites de la Municipalité de Franklin auprès des instances gouvernementales concernées, notre municipalité reconnaissant ne pas être à l'abri de ce type d'activités d'enfouissement illégal sur son territoire;

De réviser les modes et stratégies d'intervention de manière à impliquer plus directement les municipalités en tant qu'acteurs privilégiés, que ce soit par des modifications législatives ou autrement et ce, dans la foulée de la Loi 122 qui est venue reconnaître le principe de la reconnaissance des municipalités comme « gouvernements de proximité »;

De réclamer du gouvernement du Québec que les amendes perçues en regard des constats d'infraction émis (+ ou - 20 000\$) soient remises à la Municipalité de Franklin pour compenser les honoraires professionnels d'avocat engagés dans la procédure en injonction alors que nous sommes d'avis que ce recours aurait pu et dû être exercé par le ministère de l'Environnement dès la dénonciation des faits par la municipalité de Franklin en 2017, le tout afin d'éviter un préjudice irréparable;

De réaffirmer haut et fort que nos terres et nos ressources, qu'elles soient agricoles ou d'un autre usage, sont précieuses et qu'elles demandent à être protégées en prenant toutes les mesures nécessaires pour ce faire, en temps utile;

D'analyser la possibilité de regrouper des citoyennes et citoyens de chacune des municipalités membres de la MRC du Haut-Saint-Laurent pour former une « Communauté de surveillance - Community Watch » afin d'exercer une vigilance, de nous faire respecter et de véhiculer le message à l'effet que nul n'est bienvenu sur notre territoire, chacune des municipalités membres refusant de servir comme « poubelle » des grands chantiers environnants.

Adopté

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

Monsieur Denis St-Cyr : La fusion entre l'Office municipal d'habitation du Haut-Saint-Laurent et celui de Sainte-Martine se fait très bien. Le nombre d'heures allouées pour les employés par la SHQ sera ainsi augmenté.

Le samedi 8 juin avait lieu le Marche-o-Thon Betty Riel dans les rues de la municipalité. 75 à 80 personnes ont participé à la marche et de 4 000 \$ à 5 000\$ furent ramassés. M. St-Cyr explique le fonctionnement de l'organisme.

Monsieur Dominic Tremblay : Il y a eu l'assemblée annuelle de la Corporation de développement économique de la ville. Le rapport annuel a été présenté. Le parc industriel va très bien. Il y a beaucoup de demandes pour le locatif industriel.

M. Tremblay offre ses excuses pour les mauvaises odeurs qu'engendrent les bassins d'épuration. La ville travaille en fonction de choix écologique, de la capacité à payer des citoyens et des règles du ministère de l'Environnement.

Monsieur Florent Ricard : Le 19 août prochain aura lieu la réunion du comité du Marché Fermier.

M. Maurice Brossoit : Il rencontrera la députée provinciale pour le dossier du financement des Habitations des Tisserandes.

M. Rémi Robidoux : L'aréna a trouvé trois entrepreneurs pour soumissionner pour le contrat de démolition du système de réfrigération existant. L'aréna a essayé de vendre les vieux équipements, mais sans succès.

Il mentionne que les jeux d'eau dans le parc Prince-Arthur sont très appréciés de la population.

La ville a présenté un cinéma plein air dans le parc Prince-Arthur le 21 juin dernier. Ce fut une excellente idée, bien appréciée de tous.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

19-07-02-5037

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 20 h 55.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière